Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2021

Juin 2022
Occitanie
Tarn-et-Garonne

Conformément aux dispositions de l'article 2-4 de la convention signée le 07 décembre 2021 liant le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne à l'État, vous trouverez ci-après le rapport d'exécution 2021 de la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les Départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé en 2019. L'année 2020 a été l'occasion de procéder à une première évaluation de la mise en œuvre des actions de la contractualisation qui a conditionné le versement des crédits de la contractualisation pour 2020.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne et le Monsieur le Président du Conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

Le rapport d'exécution 2021 s'inscrit dans la continuité de la signature d'une nouvelle convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ayant permis l'intégration de nouvelles fiches actions mettant en évidence l'implication forte du Département sur ces thématiques.

Par ailleurs, en 2021, comme en 2020, les contraintes qui ont pesé sur les collectivités ont impacté la mise en œuvre de plusieurs actions de la stratégie pauvreté. Ainsi, certains projets n'ont pu se réaliser conformément au calendrier prévisionnel des fiches actions. Néanmoins, il convient de souligner l'implication des agents de la collectivité, et plus particulièrement des travailleurs sociaux, qui se sont mobilisés depuis mars 2020 pour poursuivre leur accompagnement en faveur des publics les plus fragiles.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

I. MESURES SOCLES

A - Engagements du socle « enfants et jeunes »

1.1 Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

1.1.1 Action 1 : Consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs dont l'accès au logement

1.1.1.1 Description de l'action

Cette action vise à permettre aux jeunes majeurs pris en charge par l'ASE d'accéder aux dispositifs de droit commun, notamment en ce qui concerne le logement. Ainsi, 3 objectifs sont poursuivis par cette fiche afin d'accélérer les sorties du dispositif « jeunes majeurs » :

- Le financement des dispositifs existants en direction des jeunes majeurs,
- La création d'un système de réservation des places de FJT pour les jeunes majeurs.

Pour ce faire, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne reste dans l'attente de la publication, par les services de l'État dans le département, d'un appel à projet créant les conditions d'une augmentation du nombre de places de FJT sur le territoire. En contrepartie de la réservation de places de FJT pour ces jeunes, le Département de Tarn-et-Garonne s'engage à offrir des aides à l'investissement ou des garanties d'emprunts.

- La mobilisation des services de l'État pour intégrer les jeunes majeurs dans le dispositif de droit commun.

1.1.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.1.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.1.1.4 : Durée de l'action

Les objectifs de cette fiche action étant multiple, la durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.1.1.5 Budget

1.1.1.5.1 Budget prévisionnel

part État : 16 644 euros
part CD : 251 356 euros
budget global 2021: 268 000 euros

1.1.1.5.2 Budget exécuté

Il convient de valoriser le temps de travail auprès des contrats jeunes majeurs assuré par :

- 2,20 ETP/mois de travailleurs sociaux de catégorie A
- 0,25 ETP/mois d'agent administratif de catégorie C
- 0,10 ETP/mois de psychologue de catégorie A
- 0,80 ETP/mois de travailleur social catégorie A en MDS.

Par ailleurs, 12 commissions jeunes majeurs se sont tenues en 2021, avec :

- 36h de RTEF,
- 36h de responsable MDS,
- 36h de directeur enfance-famille,
- 420 h d'agent administratif catégorie C (préparation des commissions, participation et suites à donner).

Au total, 51 388,86 € relevant de la valorisation du temps de travail d'agents du Conseil départemental concourent à la réalisation de cette fiche, auxquels doivent se rajouter 184 366,26 € pour les allocations jeunes majeurs et 47 476 € pour les conventions FJT.

Soit un total général pour cette fiche de 283 231,12 €.

Cette prise en charge s'avère déterminante dans le cadre des parcours d'insertion de ces jeunes vers le droit commun et notamment l'accès au logement autonome.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.1.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
1.1 Prévenir les sorties sèches de l'ASE	*Nombre de jeunes devenus majeurs sur la période*	81	85	93	108	122
Action 1 : Consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs dont l'accès au logement	*Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel au 31/12*	81	84	106	130	117
	Nombre de jeunes avec un logement autonome	32	29	36	68	42
	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	17	22	36	60	NC
	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	74	81	106	130	117

Il est par ailleurs à noter qu'en 2021, sur un total de 99 demandes étudiées en commission, 56 accords concernaient à des ex-MNA. Au 31 décembre, le Tarn-et-Garonne dénombrait 117 contrats jeunes majeurs dont 74 pour des ex-MNA.

1.1.1.7 Bilan d'exécution

L'inscription du Département dans la stratégie de lutte contre la pauvreté permet à la collectivité d'accompagner la hausse du nombre de jeunes majeurs concernés par les dispositifs de droit commun et de les aider dans leur parcours d'autonomisation.

1.1.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le Département reste dans l'attente de la publication de l'appel à projet relatif aux places de FJT, comme évoqué précédemment, afin de poursuivre la montée en charge de cette action en 2022.
Par ailleurs, un partenariat avec Tarn-et-Garonne Habitat pour flécher des logements pour ce public spécifique est en bonne voie de concrétisation.
Le Département, inscrit dans la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, est également à l'initiative de dispositifs expérimentaux et innovants en direction des jeunes de l'ASE.
A cet effet, un dispositif pour la prise en charge des cas les plus complexes et un dispositif pour l'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE sont en cours de déploiement sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.1.2 Action 2 : Développement des journées de préparation à la majorité

1.1.2.1 Description de l'action

Cette action vise à augmenter le nombre de journées de préparation et d'accompagnement à la majorité proposées aux futurs majeurs suivis par l'ASE et d'en modifier le contenu pour répondre plus efficacement aux attentes des jeunes. Pour ce faire, il s'agit de mobiliser les services de droit commun.

1.1.2.2 Date de mise en place de l'action

La première journée de préparation à la majorité a été organisée le 23 octobre 2019. Les journées de préparation à la majorité inscrites à la programmation 2020 se sont déroulées en 2021 compte tenu du contexte sanitaire. De ce fait, le public de ces journées étant le même, une seule journée de préparation à la majorité a été organisée au titre de la programmation 2021. Celle-ci s'est tenue le 05 novembre 2021.

1.1.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.1.2.4 Durée de l'action

Les objectifs de cette fiche action étant multiple, la durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.1.2.5 Budget

1.1.2.5.1 Budget prévisionnel

part État : 7 956 euros
part CD : 7 956 euros
budget global 2021 : 15 912 euros

1.1.2.5.2 Budget exécuté

Le coût total de réalisation de cette action s'élève à 9 191,82 € au titre de la programmation 2021 correspondant à la journée du 05 novembre 2021 avec une participation effective de 60 jeunes.

L'organisation de cet événement nécessite, en amont, une préparation importante avec 70h de réunions entre administratifs et animateurs. Sont également associés, des CESF et des travailleurs sociaux.

Au total, 13 professionnels de l'aide sociale à l'enfance sont mobilisés sur cette journée portant la valorisant financière du temps RH à 2 611,82 € auxquels s'ajoutent les 6 580 € facturés par les Francas pour l'animation, **soit un total de 9 191,82 €.**

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.1.2.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
1.1 Prévenir les sorties sèches de l'ASE	*Nombre de jeunes concernés*	135	138	108	196	104
	Âges des jeunes concernés	17 et 18 ans	Idem	Idem	Idem	Idem
Action 2 : Développement des journées de préparation à la majorité	*Nombre de jeunes ayant participé sur l'ensemble des journées*	63	49	80	120	60
	Nombre de journées ayant eu lieu	1	1	2	2	1

1.1.2.7 Bilan d'exécution

Compte tenu du report des journées inscrites à la programmation 2020 en 2021, le choix a été fait de ne réaliser qu'une seule journée au titre de la programmation 2021. Celle-ci a rassemblé 60 jeunes.

1.1.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Cette fiche sera rattachée à la stratégie de prévention et protection de l'enfance à compter de 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.2 Premier accueil social inconditionnel de proximité

1.2.1 Action 1 : communiquer et s'adapter

1.2.1.1 Description de l'action

Les objectifs poursuivis par cette fiche sont multiples :

- Mettre à jour et diffuser des plaquettes d'information par site de proximité,
- Mettre en place de la signalétique en lien avec la direction de l'immobilier,
- Évaluer et adapter l'espace dédié à l'accueil,
- Développer des outils de recueil d'activité permettant de faire un bilan des différents modes d'accueil, d'évaluer les délais de rendez-vous et la capacité à recevoir en dehors des plages horaires habituelles si besoin,
- Proposer des ajustements en terme d'organisation et de service rendu.

1.2.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.2.1.5 Budget

1.2.1.5 Budget prévisionnel

part Etat : 18 000 euros
part CD : 18 000 euros
budget global : 36 000 euros

1.2.1.5.2 Budget exécuté

Concernant la diffusion des plaquettes d'information : 2 276,72 € comprenant la valorisation du temps de travail des agents ayant contribué à la mise à jour des documents et le coût de la reproduction.

Concernant le premier accueil (PASIP) : 337 299,93 € comprenant le traitement des appels

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

téléphoniques, les rendez-vous en présentiel et le recrutement d'une assistante sociale volante, conformément à la fiche action intégrée à l'avenant 2021 afin de renforcer les équipes.

Soit au total 339 576,65 €.

1.2.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité	*Fréquence de mise à jour et niveau de diffusion des plaquettes d'information*	NC	NC	01/02/2021	2 mises à jour	2 mises à jour : février et novembre
Fiche communiquer et s'adapter	*Taux de couverture du premier accueil social inconditionnel accessible à moins de 30min*	NC	100 %	100 %	100 %	100 %
	Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD	NC	7848	NC	8000	12 043
	Délais de RDV téléphonique	NC	NC	NC	5 jours	4,5 jours
	Délais de RDV physique	NC	5 à 21 jours	NC	10 jours	6 jours
	En cas d'urgence, % de personnes reçues dans la journée	NC	NC	NC	100 %	100 %

1.2.1.7 Bilan d'exécution :

Il est à noter que les objectifs en termes de nombre de personnes reçues sur les MDS et de délais ont été atteints et dépassés en 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le recrutement d'une assistante sociale volante supplémentaire a permis une réduction du délais de rendez-vous alors même que les demandes augmentaient sur la même période.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.2.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Pour 2022, l'objectif est de confirmer les délais de prise en charge des usagers sur les MDS : cible de 5 jours..

1.2.2 Action 2 : développer une signalétique

1.2.2.1 Description de l'action

Cette fiche action vise à renforcer l'accessibilité et la visibilité des sites de proximité répartis sur l'entier territoire départemental.

1.2.2.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.2.2.5 Budget

1.2.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 18 000 euros
part CD : 18 000 euros
budget global : 36 000 euros

1.2.2.5.2 Budget exécuté

La mise en place de la signalétique a nécessité de nombreuses heures de travail entre les directions de l'action sociale territorialisée, de l'immobilier et de la voirie représentant **2 661,89 €**

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.2.2.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité ***Fiche développer une signalétique***	*Diagnostic et identification des besoins (% de sites visités)*	NC	NC	En cours	100 %	100 % en avril
	Mise en place d'une signalétique extérieure et intérieure adaptée	NC	NC	Report Covid	100 %	Report – finalisation du diagnostic en avril 2022

1.2.2.7 Bilan d'exécution

L'année 2021 a permis de finaliser le diagnostic et le repérage sur les sites de proximité. La commande des éléments de signalétique a pris du retard en lien avec le départ d'agents.

1.2.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'installation des éléments de signalétique, aussi bien sur les sites (signalétique interne et externe), que sur la voirie, sera effective en 2022.

1.2.3 Action 3 : proposer une offre d'interprétariat

1.2.3.1 Description de l'action

Cette fiche vise à faciliter l'accueil et l'accompagnement du public allophone par les professionnels des MDS.

1.2.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.2.3.5 Budget

1.2.3.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 18 000 euros
part CD : 18 000 euros
budget global : 36 000 euros

1.2.3.5.2 Budget exécuté

2 970 € ont été mobilisés pour la réalisation de cette action en 2021 tenant compte du coût des entretiens téléphoniques avec les traducteurs et des dépenses liées à la traduction de documents.

1.2.3.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité	*Nombre de MDS disposant du service*	NC	NC	100 %	100 %	100 %
Fiche proposer une offre d'interprétariat	*Nombre d'entretiens réalisés avec un interprète par téléphone*	NC	NC	8	10	40
	Nombre de documents traduits	NC	NC	1 affiche 4 langues	Document d'accueil 3 langues	Affiche 3 langues

1.2.3.7 Bilan d'exécution

Le nombre de traductions par téléphone est bien supérieur aux prévisions, indiquant une bonne appropriation du dispositif par les professionnels des MDS.

1.2.3.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au regard des chiffres 2021, il est prévu une augmentation du nombre de recours à ce dispositif en 2022, en lien notamment avec la prise en charge des populations ukrainiennes déplacées.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.2.4 Action 4 : renforcer une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs

1.2.4.1 Description de l'action

Cette fiche comprend plusieurs actions :

- mettre à jour et diffuser le référentiel des procédures d'accueil et administratives
- favoriser la gestion des RDV par la mise en place d'agendas partagés
- élaborer un guide des connaissances dématérialisé des dispositifs d'accès aux droits et des ressources territoriales
- développer sur chaque MDS un accompagnement aux démarches administratives d'accès aux droits
- engager une réflexion autour de la notion d'accueil d'urgence et élaborer une procédure interne adaptée au territoire et à l'organisation de chaque MDS.

1.2.4.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.4.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.4.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.2.4.5 Budget

1.2.4.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 18 000 euros
part CD : 18 000 euros
budget global : 36 000 euros

1.2.4.5.2 Budget exécuté

Dans le budget de cette action sont valorisés :
- les temps d'accueil assurés sur les MDS par les secrétariats : 186 000 €
- les interventions des PEC mobilisés sur le volet accompagnement numérique (à noter que seul 60 % de leur salaire est à la charge du Département) : 22 680 €
- le temps de travail des responsables de MDS ayant pour finalité l'élaboration du guide des ressources territoriales : 1 372,41 €
- ingénierie concourant à la mise à jour du référentiel des procédures d'accueil : 1 853,91 €
- le temps de travail des secrétaires constituant le groupe de travail pour l'élaboration d'une

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

procédure pour le traitement des situations urgentes : 639,06 €

Soit un budget global réalisé de 212 545,38 €.

1.2.4.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité ***Fiche renforcer une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs***	*Nombre de MDS disposant du référentiel des procédures*	NC	100 %	100 % actualisé	100 % actualisé	100 % actualisé
	Nombre de MDS disposant de l'agenda partagé	NC	1/5	100 %	100 %	100 % actualisé
	Nombre de MDS disposant des guides de connaissance des dispositifs et ressources territoriales	NC	1/5	En cours d'élaboration	100 %	100 % actualisé
	Nombre de MDS disposant d'une procédure accueil d'urgence et en mesure de l'appliquer	NC	0	Report cause Covid	100 %	En cours d'élaboration
	Nombre de personnes reçues par les chargés d'accompagnement aux démarches administratives	NC	98	2068	Création d'une France services par le CD82	830

1.2.4.7 Bilan d'exécution

L'année 2021 a permis d'élargir la pratique des agendas partagés à l'ensemble des MDS et de mettre à jour le référentiel des procédures. Dans le même temps, il convient de noter la création d'une France services mobile du Département qui a conduit au transfert des PEC affectés initialement sur cette fiche action vers ce nouveau dispositif.

1.2.4.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2022 et en lien avec le groupe de travail créé à cet effet, la procédure sur le traitement des situations urgentes sera finalisée.
A compter du 1er juin 2022, la France services mobile du Département sera intégrée au pôle solidarités humaines et 4 référents France services seront déployés sur les MDS.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.2.5 Action 5 : construire un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire

1.2.5.1 Description de l'action

A travers cette fiche, il s'agit de repérer les acteurs en capacité d'établir un premier accueil social et de s'inscrire dans une démarche inclusive visant à replacer l'usager au centre du dispositif. La réussite de la démarche s'appuie sur un travail en réseau de l'ensemble des partenaires.

1.2.5.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.5.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.5.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.2.5.5 Budget

1.2.5.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 18 000 euros
part CD : 18 000 euros
budget global : 36 000 euros

1.2.5.5.2 Budget exécuté

Le budget exécuté tient compte de la mise en place de groupes de travail par secteur ayant pour objectif de co-construire une réponse sociale territorialisée. Sont ainsi valorisés l'ingénierie menée par le directeur de l'action sociale territorialisée (297,54 €) ainsi que le temps de travail des responsables de MDS et professionnels associés aux réunions (2 447,28 €).

Soit un budget global réalisé de 2 744,82 €.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.2.5.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité ***Fiche construire un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire***	*Nombre de structures (hors dispositifs CD) ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel*	NC	NC	Report Covid	Au moins 60	Report 2022 (voir 1.2.5.8)
	Niveau de participation et d'implication des personnes	NC	NC	Report Covid	Engagement des groupes de travail dernier trimestre 2021	Engagement des groupes de travail dernier trimestre 2021
	Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel	NC	NC	Report Covid	Engagement des groupes de travail dernier trimestre 2021	Engagement des groupes de travail dernier trimestre 2021
	Nombre de sites de proximité dotés d'une charte du premier accueil	NC	NC	Report Covid	100 %	100 %

1.2.5.7 Bilan d'exécution

Les groupes de travail ont permis de mettre en évidence la nécessité de développer un projet de plateforme collaborative dématérialisée des ressources territoriales. Un travail de benchmark a été menée par le directeur de l'action sociale territorialisée afin de repérer les dispositifs existants et les démarches innovantes concourant à la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.5.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Lors de la venue du Commissaire à la lutte contre la pauvreté en février 2022, le directeur de l'action sociale territorialisée lui a présenté le dispositif PASIP, plateforme collaborative d'animation d'un réseau de partenaires locaux. Celle-ci permettra de partager les informations sur les services et sur le fonctionnement structures membres du réseau ainsi que les contacts et missions

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

des agents y travaillant. Avec un accès facilité par thématiques, l'objectif est d'optimiser l'orientation des usagers grâce à une meilleure connaissance des missions de tous les acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.3 La démarche de référent de parcours

1.3.1 Action 1 : co-construire la démarche

1.3.1.1 Description de l'action

Les enjeux poursuivis par cette fiche portent sur le déploiement sur l'entier territoire départemental d'instances d'élaboration et de suivi ainsi que des procédures et outils garants de la mise en œuvre de la démarche.

1.3.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.3.1.3 Partenaires et co-financeurs :

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.3.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.3.1.5 Budget

1.3.1.5.1 Budget prévisionnel 2021 (tenant compte de reports)

part Etat : 50 000 euros
34 947,54 € notifiés en 2021 + 15 052,46 € de reports
part CD : 50 000 euros
budget global : 100 000 euros

1.3.1.5.2 Budget exécuté

La précision de la phase de préparation a permis une très forte adhésion des agents de la collectivité et des partenaires à la démarche. Il convient de souligner le fait que cette démarche du référent parcours constitue la pierre angulaire du projet de service. En 2021, le coût de l'action tient compte du temps d'ingénierie du directeur de l'action sociale territorialisée et du temps RH des agents (responsables de MDS et professionnels de terrain) : **30 577,23 €.**

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.3.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
1.3 La démarche de référent de parcours ***Fiche co-construire la démarche***	*Nombre de partenaires associés et sensibilisés*	NC	NC	10	25	13
	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche	NC	NC	44 professionnels	91	357 dont 129 partenaires
	Élaboration d'un guide départemental et d'un flyer à destination du public	NC	NC	Guide élaboré	Diffusion	Diffusion
	Nombre de partenaires ayant contractualisé	NC	NC	NC	25	13
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	NC	NC	NC	10	0

1.3.1.7 Bilan d'exécution

Cette démarche fait aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement des services sociaux de la collectivité et de leurs principaux partenaires. Il n'en demeure pas moins que cette démarche demande du temps pour impacter réellement les pratiques eu égard au renouvellement attendu de celles-ci et au changement de posture qu'il implique.

1.3.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

L'année 2022 sera marquée par la poursuite de la présentation de la démarche auprès des partenaires : centres maternels, CHRS, Soliha, CIDFF, services de TISF.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.6 Mise en place d'un plan de formation pour les travailleurs sociaux des Conseils départementaux

1.6.1 Action 1 : déployer un plan de formation

1.6.1.1 Description de l'action

La démarche du référent de parcours, traitée précédemment, interroge l'encadrement des agents, la posture des professionnels de terrain et induit un renouvellement des pratiques. A cet effet, une fiche action sur la formation au développement du pouvoir d'agir a été intégrée à la stratégie pauvreté dès la signature de la contractualisation.

1.6.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.6.1.3 Partenaires et co-financeurs :

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.6.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.6.1.5 Budget

1.6.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 50 000 euros
part CD : 90 000 euros
budget global : 140 000 euros

1.6.1.5.2 Budget exécuté

Ces formations ont représenté un coût pour la collectivité de **58 650 €** en 2021.

1.6.1.6 Indicateurs

Cette formation en 4 modules : initiation (2 jours), perfectionnement (4 jours), intervision (0,5 jour) et validation (3 jours) a été mise en œuvre dès janvier 2020 et est ouverte aux agents de la collectivité et aux partenaires institutionnels disposant d'un service social.

En 2021, 134 professionnels ont été formés : 107 professionnels de terrain dont 27 partenaires et 27 cadres dont 8 partenaires.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.6.1.7 Bilan d'exécution

La démarche de formation au développement du pouvoir d'agir bénéficie d'une forte adhésion des professionnels du Département et des partenaires extérieurs, comme en témoigne le nombre de professionnels formés.

1.6.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

A ce jour, 99 professionnels sont inscrits pour des formations se déroulant en 2022 et 25 professionnels sont d'ores et déjà inscrits en liste d'attente pour des sessions de formation en 2023.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.7 Insertion des bénéficiaires du RSA

1.7.1 Action 1 : ADE – diagnostic pour orienter

1.7.1.1 Description de l'action

Les référents administratifs requêtent chaque semaine les primo-entrants dans le dispositif RSA et les convoquent pour un rendez-vous d'orientation avec un agent départemental emploi (ADE). Suite à ce RDV l'orientation est faite vers l'emploi ou le volet social.

1.7.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019. A noter que dès 2018, le service insertion a modifié les procédures d'orientation des primo-entrants dans le dispositif RSA en instaurant un RDV physique avec un ADE.

1.7.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental, l'État et le FSE sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.7.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.7.1.5 Budget

1.7.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 83 278 euros
part CD : 83 278 euros
FSE : 15 643 euros
budget global : 182 199 euros

1.7.1.5.2 Budget exécuté

En 2021, **127 539,30 € ont été consacrés à la réalisation de cette fiche** correspondant à la valorisation salariale des agents du Département.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.7.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
1.7 Insertion des bénéficiaires du RSA ***Fiche ADE, un diagnostic pour orienter***	*Pourcentage d'allocataires reçus par rapport au flux*	NC	NC	63,68 %	64 %	64,74 %
	Délai moyen en jours entre date d'intégration au flux et date de proposition RDV ADE	NC	NC	NC	NC	100
	Nombre d'orientations emploi	NC	NC	912	950	781
	Nombre d'orientations pré-professionnelles	NC	NC	108	110	151
	Nombre d'orientations sociales	NC	NC	318	310	319
	Nombre de nouveaux entrants			2203	2100	2 032
	Nombre total de 1e RDV fixés	Données non accessibles avec le logiciel actuellement utilisé				Logiciel en cours d'adaptation
	Nombre total de CER signés					Logiciel en cours d'adaptation

1.7.1.7 Bilan d'exécution

Le nombre d'orientations emploi est inférieur aux prévisions car les personnes les plus proches de l'emploi ont retrouvé rapidement après le premier RDV un poste. En revanche, il est constaté par les ADE des difficultés sociales importantes constituant des freins à l'employabilité, ce qui se traduit par une hausse des orientations sociales.

1.7.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

Pour 2022, l'objectif est de recruter un ADE supplémentaire pour réduire le délai de RDV d'orientation, notamment sur le secteur de Montauban qui enregistre le plus grand nombre d'entrées dans le dispositif.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.7.2 Action 2 : garantie d'activité

1.7.2.1 Description de l'action

Ce protocole de collaboration entre le Département et Pôle emploi, adopté par la Commission permanente de février 2021 prévoit la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement sur la base d'un partenariat élargi à trois axes en fonction des besoins des demandeurs d'emploi:

- axe 1 : l'accessibilité des services aux demandeurs d'emploi via la mise à disposition des professionnels qui les accompagnent d'une information sur les ressources sociales et partenariales du département,
- axe 2 : la mise en œuvre d'un accompagnement global, c'est-à-dire la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social du Conseil Départemental travaillant de manière simultanée et complémentaire,
- axe 3 : la mise en œuvre d'un accompagnement social exclusif en inscrivant celui-ci dans une logique de parcours global.

Le public visé comprend les bénéficiaires du RSA et par extension tout demandeur d'emploi rencontrant des freins simultanés emploi/social.

1.7.2.2 Date de mise en place de l'action

Le protocole a été formalisé en 2021. Cependant, la thématique de « l'emploi d'abord » faisait partie de la convention dès sa signature en 2019.

1.7.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.7.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.7.2.5 Budget

1.7.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 100 484 euros dont 19 760,98 € de reports de crédits des années antérieures
part CD : 100 484 euros
budget global : 200 968 euros

1.7.2.5.2 Budget exécuté

En 2021, **169 865,16 €** ont été consacrés à la réalisation de cette fiche correspondant à la valorisation salariale des agents du Département (assistants sociaux et responsables adjoints des maisons des solidarités).

1.7.2.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
1.7 Insertion des bénéficiaires du RSA ***Fiche garantie d'activité (reporting pôle emploi)***	*Nombre d'entrées de personnes en axe 2*	NC	229	172	300	195
	Nombre de personnes en portefeuille par conseiller dédié	NC	NC	147	Fonction du nb d'ETP	146
	Ventilation du public accompagné	NC	69 % femmes, 31 % hommes	65 % entre 30-50 ans 16 % QPV	NC	72 % femmes;28 % hommes ; 75 % entre 20 et 50 ans
	Nombre de BRSA entrés dans le dispositif	NC	63 %	53 %	50 %	55 %
	Durée en mois dans le dispositif	NC	11,4 mois	15 mois	NC	Moyenne de 11 mois
	Nombre d'actions PMSMP	NC	449 h	17 soit 169 prestations et 28 915h	NC	10 soit 47 prestations et 14 869h travaillées
	Nombre d'actions de formation	NC	50	52	NC	52
	Nombre de sorties avec solutions	NC	49,70 %	224 sorties positives	49 %	41 % de sorties positives : 60 emplois, 18

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

	d'activité ou de formation					formations et 5 créations d'entreprise
	Délai moyen en jours du démarrage de l'accompagne-ment global	NC	NC	NC	30	28

1.7.2.7 Bilan d'exécution

En 2021, 438 personnes étaient suivies dans le cadre de la garantie d'activité dont 195 personnes nouvellement entrées dans le dispositif.

50 % des personnes suivies étaient bénéficiaires du RSA. L'accompagnement conjoint dure en moyenne 11 mois. Il produit 41 % de sorties positives dont 60 emplois directs, 18 formations et 5 créations d'entreprise. Pole Emploi consacre 3 ETP à l'accompagnement dédié et le CD82 l'ensemble des assistants de service social polyvalent.

1.7.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre

En 2022, l'objectif est de renforcer le partenariat des stages croisés pour augmenter les entrées des demandeurs d'emploi dans la démarche. Afin d'assurer un meilleur suivi du dispositif, il est également prévu l'instauration de comités techniques trimestriels.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.8 Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

1.8.1 Action 1 : plateforme mobilité de Montauban services et fonds d'accès et de retour à l'emploi (FARE82)

1.8.1.1 Description de l'action

La mobilité est un des principaux freins sur notre territoire rural pour accéder à une formation ou un emploi. Afin de répondre à cet enjeu majeur, depuis plusieurs années la collectivité est engagée dans cette politique, au travers de 2 actions spécifiques :

- La plateforme mobilité de Montauban services : qui propose de la location de véhicules 2 ou 4 roues, des diagnostics de réparation, des ateliers de pré-code pour préparer les publics en difficulté et enfin une action d'accompagnement vers la mobilité physique et psychique.
Les personnes bénéficiant d'une location de véhicule sont accompagnés afin de trouver à l'issue de la location une solution de mobilité pérenne.
Le Conseil départemental soutient cette plateforme financée par le fonds social européen et inscrite dans le pacte territorial d'insertion, depuis sa création en 2013.

- Fonds d'accès et de retour à l'emploi : FARE82
A la fin du dispositif APRE (Aide pour le retour à l'emploi), le Conseil départemental a souhaité maintenir ce dispositif et a mis en place un fonds d'accès et de retour à l'emploi, politique volontariste de notre collectivité.
Le FARE 82 a pour objet de prendre en charge une partie des coûts exposés exclusivement à l'occasion de la prise et de la reprise d'une activité professionnelle ou de formation qualifiante.

Ce dispositif est exclusivement mobilisable par les assistants de service social et les agents départementaux pour l'emploi pour de l'achat de véhicule, réparation, location, assurance, financement de permis ou BSR, frais de déplacement, repas, hébergement : pour les emplois ou formations sous réserve que l'employeur ou l'organisme formateur ne soit pas tenu d'une obligation de participation ou d'hébergement.

1.8.1.2 Date de mise en place de l'action

Comme indiqué précédemment, le Département est engagé sur la problématique de la mobilité depuis de nombreuses années. Cependant, cette fiche action a intégré la CALPAE en 2021, suite à l'élargissement de son périmètre à ce sujet.

1.8.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental, l'État et le FSE sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.8.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

1.8.1.5 Budget

1.8.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 62 000 euros
part CD : 96 055 euros
FSE : 121 238,28 euros
budget global : 279 293,28 euros

1.8.1.5.2 Budget exécuté

En 2021, le Département a engagé des sommes à hauteur de **266 888,28 €** pour la réalisation de cette fiche action. Cette somme intègre notamment les sommes versées par le Département aux bénéficiaires du FARE, le temps de travail des agents départementaux chargés de la préparation des commissions d'attribution ainsi que du suivi des dossier et les subventions allouées à la plateforme Montauban services.

1.8.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
1.8 Développer la mobilité des demandeurs d'emploi ***Fiche plateforme mobilité et FARE***	*Nombre de personnes accompagnées par le FARE82 à visée mobilité*	NC	NC	70	70	76
	Nombre de personnes aidées pour obtention du permis	NC	NC	15	15	5
	Nombre de personnes aidées pour acquisition de véhicule	NC	NC	27	27	19
	Nombre de personnes aidées pour réparation de véhicule	NC	NC	18	18	15
	Nombre de personnes aidées pour frais de déplacement	NC	NC	10	10	24
	Nombre de personnes	NC	NC	215	215	273

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

	accompagnées par la plateforme à des fins d'insertion professionnelle					
	Nombre de personnes orientées par le CD82 vers la plateforme	NC	NC	69	69	17
	Nombre de personnes accompagnées par la plateforme pour acquisition de véhicule	NC	NC	NC	NC	37
	Nombre de personnes accompagnées par la plateforme pour réparation de véhicule	53	67	70	70	65

1.8.1.7 Bilan d'exécution

Montauban Services (plateforme mobilité) a été retenu sur un appel d'offres lancé conjointement par Pôle Emploi et la Région. Il vient compléter l'offre de la plateforme mobilité.

1.8.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2022, les élus départementaux seront invités à se prononcer sur la possible ouverture du FARE82 aux personnes en accompagnement global, sur les mêmes critères d'éligibilité (entrée en formation ou en emploi).

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

II. MESURES À L'INITIATIVE DU DÉPARTEMENT

2.1 Engagements à l'initiative du Département

2.1.1 Action 1 : accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité

2.1.1.1 Description de l'action

Cette fiche action se rapporte au programme Tapaj mené par Epice82. Ce projet d'insertion spécifique permet aux consommateurs de substances psychoactives d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expériences particulières et qui ne les engage pas sur la durée. Les jeunes concernés font l'objet d'un accompagnement vers l'emploi ou la formation.

2.1.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette action est soutenue par le Département depuis plusieurs années dans le cadre du PTI et une fiche action a été ajoutée à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en 2021.

2.1.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le financement de cette action est assuré par le Conseil départemental et d'autres financeurs publics.

2.1.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.1.5 Budget

2.1.1.5.1 : Budget prévisionnel

part CD : 10 000 euros
part autres financement publics : 51 850 euros
budget global : 61 850 euros

2.1.1.5.2 : Budget exécuté

Le paiement de la subvention du Département s'effectue en 2 temps : 50 % à la signature de la convention puis le solde sur présentation du bilan l'année n+1. Au titre de 2021, le Département a versé 10 000 € à l'association Epices82 pour le dispositif TAPAJ.
Le budget prévisionnel de cette action a été exécuté en totalité.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 1 : accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité***	*Nombre de jeunes ayant réalisé un entretien préalable*	NC	NC	NC	50	NC
	Nombre de jeunes ayant intégré le programme TAPAJ	NC	NC	NC	40	27
	Nombre de chantiers et d'heures réalisées	NC	NC	NC	500	693
	Nombre de sorties positives (scolarité, formation, emploi)	NC	NC	NC	10	2

2.1.1.7 Bilan d'exécution

Un changement de travailleur social en cours d'année 2021 a ralenti le niveau de prise en charge sur ce dispositif, qui dispose d'une file d'attente de jeunes souhaitant l'intégrer.

2.1.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2022, la structure a prévu l'embauche d'un second éducateur afin de répondre aux sollicitations des jeunes.

2.1.2 Action 2 : accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité

Lors de sa visite en Tarn-et-Garonne en février 2022, M. Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté a pu visiter les locaux de l'association portant ce projet et échanger avec des femmes bénéficiant de ce programme.

2.1.2.1 Description de l'action

Le projet PLAINE EMPLOI mené par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) vise à accompagner les femmes en situation de vulnérabilité pour les remobiliser dans leur parcours d'insertion professionnelle. Les actions menées en ce sens concourent à rompre leur isolement, améliorer leur estime personnelle et restaurer leur capacité à agir.

2.1.2.2 Date de mise en place de l'action

Cette action est soutenue par le Département et a intégré la programmation PTI 2021-2023. Une fiche action a été ajoutée à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en 2021.

2.1.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.2.5 Budget

2.1.2.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 4 000 euros (dont 2 000 € de reports de crédits des années antérieures)
part CD : 6 000 euros
autres financeurs : 4 890 €
budget global : 14 890 euros

2.1.2.5.2 : Budget exécuté

Le budget exécutoire de cette action s'élève à 14 890 €.

2.1.2.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 2 : accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité***	*Nombre de prescriptions*	NC	NC	NC	11	11
	Nombre de prises en charge	NC	NC	NC	10	10
	Durée moyenne de l'accompagnement	NC	NC	NC	3 mois	3 mois
	Taux de participation aux ateliers collectifs	NC	NC	NC	100 %	100 %
	Taux d'abandon	NC	NC	NC	10 %	10 %
	Retour en emploi ou en formation	NC	NC	NC	50 %	30 %

2.1.2.7 Bilan d'exécution

Les objectifs de l'action sont atteints en 2021. Cette action est bien repérées par les partenaires prescripteurs du PTI.

2.1.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'objectif est de doubler le nombre d'accompagnements en 2022 et d'atteindre une cible de 20 femmes sur le dispositif. Un avenant à la convention signée dans le cadre du PTI a été validé lors de la Commission permanente du 22 mars 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.3 Action 3 : plateforme d'évaluation linguistique

2.1.3.1 Description de l'action

Le travail de diagnostic mené avec les services de l'État dans le cadre du fonds d'appui des politiques d'insertion (FAPI) dès 2017, au regard des actions déjà mises en place par le Département dans le cadre du PTI, avait notamment acté la nécessaire mise en place une plateforme de diagnostic et d'orientation vers les opérateurs « savoirs de base, langue et alphabétisation ». Ce dispositif a vu le jour en 2019.

2.1.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.3.5 Budget

2.1.3.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 22 559,92 euros (dont 12 559,92 € de reports de crédits des années antérieures)
part CD : 61 440,08 euros
budget global : 84 000 euros

2.1.3.5.2 : Budget exécuté

Le budget exécutoire de la structure est de 83 944 € pour cette action.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.3.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 3 : plateforme d'évaluation linguistique***	*Nombre de personnes orientées vers le CIBC pour une évaluation*	NC	789	623	700	845
	Nombre de personnes prises en charge par un organisme de formation suite à l'évaluation	NC	566	462	500	607
	Nombre de personnes évaluées dès la fin de l'action	NC	54	192	200	254
	Nombre de personnes ayant accédé à un emploi ou une formation en cours de formation	NC	NC	NC	NC	NC

2.1.3.7 Bilan d'exécution

Au regard de l'atteinte des objectifs et de la montée en charge du dispositif, un avenant a été signé fin 2021 pour augmenter le nombre d'évaluations de 700 initialement à 900.

2.1.3.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Désormais bien repérée par les partenaires prescripteurs, la plateforme a contribué à l'évaluation de plus de 800 personnes en 2021. Compte tenu de la signature fin 2021 d'un avenant avec le CIBC, il est prévu d'augmenter à 900 le nombre d'évaluations en 2022. Par ailleurs, un travail est en cours entre le CIBC et les organismes de formation pour optimiser la connaissance des places disponibles et accélérer les prises en charge.

2.1.4 Action 4 : formations linguistiques

2.1.4.1 Description de l'action

La maîtrise de la langue française est le premier palier de l'intégration sociale et est indispensable à une insertion professionnelle.
Les programmes de formation financés par la Région concernent uniquement l'illettrisme. Le Conseil départemental est donc engagé sur le financement des formations linguistiques qui sont intégrées dans le pacte territorial d'insertion.
La plateforme d'évaluation et d'orientation, dont la fiche action est détaillée au point 2.1.3, portée par le CIBC centralise l'ensemble des actions de formation du territoire pour optimiser les orientations. 87 % des évaluations concernent un besoin de formation Français langue étrangère. Les organismes de formation intègrent les stagiaires sur une durée moyenne de 160 heures sur 3 mois.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

4 associations œuvrent à la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.4.2 Date de mise en place de l'action

L'action détaillée dans cette fiche faisait l'objet d'un suivi par le Département au titre du FAPI et a donc été intégrée à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature en juin 2019.

2.1.4.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.4.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.4.5 Budget

2.1.4.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 50 000 euros (dont 19 000 € de reports de crédits des années antérieures)
part CD : 150 000 euros
budget global : 200 000 euros

2.1.4.5.2 : Budget exécuté

Les bilans exécutoires des 4 associations font apparaître des dépenses à hauteur de 147 790 €.

2.1.4.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 4 : formations linguistiques***	*Nombre de personnes ayant intégré une action de formation*	NC	NC	291	300	124
	Nombre d'heures de formations effectuée	NC	NC	NC	NC	13 729

2.1.4.7 Bilan d'exécution

Les besoins repérés par la plateforme du CIBC ont permis de lancer un appel à projets afin de compléter l'offre de formation sur des territoires non pourvus.
Les actions de formation sont décalées dans l'année, certaines ont commencé en fin d'année et seront comptabilisées en 2022, car terminées en 2022.
De plus certaines actions étaient prévues en groupes fermés (pas en entrée et sortie permanente), cette organisation s'est montrée peu pertinente et sera revue pour 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.4.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Comme en 2021, un appel à projets complémentaire présentant les mêmes objectifs est prévu avec une augmentation de l'enveloppe dédiée de 50 000 €.

2.1.5 Action 5 : encourager la reprise d'activité

2.1.5.1 Description de l'action

La reprise d'une activité professionnelle de courte durée a un effet dissuasif pour les bénéficiaires du RSA compte tenu de l'effet figé du RSA sur 3 mois notamment pour les contrats de travail de moins de 4 mois (en particulier dans le secteur agricole où 67 % des projets de recrutement sont liés à une activité saisonnière). Tout bénéficiaire du RSA peut demander auprès du Conseil départemental la neutralisation des revenus d'emploi saisonnier sur une durée de 35 à 455 heures sur l'année.
Le Conseil départemental après vérification de l'éligibilité, transmet la neutralisation des revenus à l'organisme payeur.

2.1.5.2 Date de mise en place de l'action

Une première délibération de la commission départementale a été prise lors de la session du 10 avril 2020. Une seconde délibération similaire a été votée lors de la commission permanente du 4 mai 2021.

2.1.5.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.5.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022, sous réserve du vote chaque année par les élus départementaux de la prolongation du dispositif.

2.1.5.5 Budget

2.1.5.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 17 000 euros (dont 2 000 € de reports de crédits des années antérieures)
part CD : 33 000 euros
budget global : 50 000 euros

2.1.5.5.2 : Budget exécuté

Dans le budget de cette action, 2 éléments sont valorisés : d'une part, le temps de travail des agents chargés de l'instruction des dossiers (1 080 €) et, d'autre part, l'impact financier de la neutralisation des ressources (45 696 € en 2021).

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.5.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Situation 2019	Situation 2020	Objectif 2021	Situation 2021
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 5 : encourager la reprise d'activité***	*Nombre de bénéficiaires du RSA ayant bénéficié de la mesure*	NC	NC	87	90	51
	Nombre d'heures travaillées	NC	NC	18 916	NC	11 687
	Montant des salaires perçus	NC	NC	17 4172 €	NC	108 648 €

2.1.5.7 Bilan d'exécution

Malgré une communication du Département et de ses partenaires sur ce dispositif, celui-ci a été mobilisé dans une moindre mesure par rapport à 2020.

2.1.5.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La reconduction de cette politique fait actuellement l'objet d'un arbitrage politique.

2.1.6 Action 6 : développer l'inclusion numérique

2.1.6.1 Description de l'action

Le schéma départemental d'inclusion numérique a été adopté par l'Assemblée départementale du 9 mars 2020. Le programme d'actions de préfiguration a été validé lors de la session du 24 mars 2021 de l'Assemblée départementale.

2.1.6.2 Date de mise en place de l'action

voir point précédent

2.1.6.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.6.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.6.5 Budget

2.1.4.6.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 40 000 euros (dont 5 000 € de reports de crédits des années antérieures)
part CD : 40 000 euros
budget global : 80 000 euros

2.1.6.5.2 : Budget exécuté

Sont valorisés sur cette fiche action les salaires de PEC intervenant sur la France services itinérante du Département (75 975,60 € pour 5 agents) ainsi que le salaire de la directrice de la cohésion sociale qui a œuvré au déploiement de ce projet (1 342,88 €) soit un coût total de 77 318,48 €.

2.1.6.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 6 : développer l'inclusion numérique***	*Nombre d'actions inscrites dans le schéma par rapport aux actions de préfigurations*	NC	NC	NC	5	NC
	Nombre de structures labellisées	NC	NC	NC	50	NC
	Nombre de personnes rencontrées par la France services itinérante	NC	NC	NC	150	1108

2.1.6.7 Bilan d'exécution

En 2021, les 3 PEC recrutés pour la France services itinérante du Département ont été formés durant 16 jours, notamment sur les missions des France services. 1 108 personnes ont été accompagnées sur le territoire départemental par ce biais. Dans 75 % des cas, la démarche a été finalisée (essentiellement demande de logement social, dossier retraite, droits CAF).

2.1.6.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'année 2021 a été marquée par un renouvellement de l'Assemblée départementale, laquelle souhaite, en 2022, reconfigurer les axes du schéma départemental de l'inclusion numérique.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.7 Action 7 : coaching emploi des BRSA de plus de 5 ans

2.1.7.1 Description de l'action

Cette fiche action vise à favoriser la reprise d'emploi des BRSA de plus de 5 ans, à travers des ateliers avec un coach certifié, des évaluations individuelles des potentialités de la personne et la constructions de parcours d'accompagnement spécifiques.
3 associations interviennent sur ce projet.

2.1.7.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.7.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.7.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.7.5 Budget

2.1.7.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 25 000 euros (dont 3 000 € de reports de crédits des années antérieures)
part CD : 48 704,80 euros
FSE : 89 608,88 euros
budget global : 163 313,68 euros

2.1.7.5.2 : Budget exécuté

L'étude des bilans exécutoires des 3 structures font apparaître des dépenses à hauteur de 189 563,68 €.

2.1.7.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 7 : coaching emploi des BRSA de plus de 5 ans***	*Nombre de personnes ayant suivi l'action*	NC	NC	NC	122	77
	Nombre de sorties en emploi	NC	NC	NC	20	12
	Nombre de sorties en formation	NC	NC	NC	30	6
	Nombre de PMSMP effectuées au cours de l'action	NC	NC	NC	100	23

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.7.7 Bilan d'exécution

Ce projet s'articule autour d'un accompagnement intensif (minimum 20h hebdomadaires) par des coachs de vie qualifiés. Chaque coach devrait avoir en moyenne 30 BRSA en accompagnement simultané et ce pendant 3 mois maximum.
Les objectifs quantitatifs ne sont pas atteints en 2021 du fait du démarrage tardif des actions. L'action étant nouvelle, un temps d'appropriation par les prescripteurs est nécessaire. La hausse du niveau de recours au dispositif en fin d'année confirme ce constat.

2.1.7.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les premiers résultats qualitatifs 2022 sont positifs et indiquent une hausse des prises en charge pour l'un des trois opérateurs.

2.1.8 Action 8 : Tarn-et-Garonne emploi

Sont ici traitées conjointement les 2 fiches relatives à la plateforme Tarn-et-Garonne emploi : volet animation et volet licence/hébergement.

2.1.8.1 Description de l'action

La reprise d'emploi des BRSA dans le Tarn-et-Garonne est de 3,1% inférieur à la moyenne régionale (3,5%). Il est à noter que Pôle Emploi capte seulement 30 % des offres d'emploi.
L'action Tarn-et-Garonne emploi vise à soutenir les orientations du plan emploi insertion voté en 2016 par le Département. L'objectif de cette plateforme numérique hébergée par le service insertion du pôle solidarités humaines du Conseil départemental est de mettre en relation les employeurs locaux et les BRSA en valorisant les compétences des personnes suivies. La mise en relation directe, sans intermédiaire, assure un recrutement réactif.

2.1.8.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.8.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.8.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.8.5 Budget

2.1.8.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 6 000 euros de reports de crédits des années antérieures sur le volet animation
part CD : 63 000 euros

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

FSE : 51 000 euros

budget global : 120 000 euros (17 000 € sur le volet animation et 103 000 € sur le volet licence et hébergement)

2.1.8.5.2 : Budget exécuté

Sur le volet animation de la plateforme, et comme précisé lors de la visite du Commissaire à la lutte contre la pauvreté, un agent du service RSA insertion est chargé de faire le lien entre les BRSA et les employeurs : 1820h en 2021 pour un salaire de 33 084 €.
Sur le volet licence hébergement : 88 317,60 € au titre de l'hébergement de la plateforme et 11 958,49 € pour le développement de l'application smartphone.

2.1.8.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 8 : Tarn-et-Garonne emploi***	*Nombre de CV en ligne*	NC	433	737	1200	1 141
	Nombre d'offres d'emploi	NC	179	248	400	488
	Nombre de personnes ayant un CV en ligne sortie du dispositif RSA	NC	NC	NC	120	127

2.1.8.7 Bilan d'exécution

Le nombre d'offres d'emploi sur la plateforme, supérieur aux prévisions, traduit la dynamique territoriale en matière d'emploi. La reprise économique observée en 2021 peut expliquer que les personnes les plus employables ont intégré rapidement un poste sans passer par Tarn-et-Garonne emploi.

2.1.8.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Afin de poursuivre le développement de cette plateforme, une page facebook a été créée en 2022.

2.1.9 Action 9 : plateforme alimentaire structure IAE

Sont ici traitées conjointement les 2 fiches relatives à la plateforme alimentaire : volet diagnostic et volet réalisation de l'action.

2.1.9.1 Description de l'action

Ce projet entend développer des dispositifs destinés à faciliter le lien et la logistique entre les lieux où sont générés les surplus alimentaires et la structure IAE en capacité de redistribuer ces surplus ou de les transformer pour faciliter leur consommation.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.9.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.9.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.9.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.9.5 Budget

2.1.9.5.1 : Budget prévisionnel

Le budget n'étant pas détaillé au titre de l'année 2021 en raison de la réalisation en cours du diagnostic préalable à la mise en œuvre du dispositif, le cas échéant.

2.1.9.5.2 : Budget exécuté

Au titre de 2021, il est valorisé le temps de travail de la directrice de la cohésion sociale à hauteur de 1 726,56 €. Par ailleurs, par délibération du 19 janvier 2021, la commission permanente a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € auprès de l'association « accueil montauriol » pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour un projet de structure d'insertion par l'activité alimentaire. Cette étude a été conduite par la fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Occitanie.
Soit un total de **16 726,56 €.**

2.1.9.6 Indicateurs

Nom de la mesure	**Indicateurs**	**Situation 2018**	**Situation 2019**	**Situation 2020**	**Objectif 2021**	**Situation 2021**
2.1 Engagements à l'initiative du Département ***Action 9 : plateforme alimentaire structure IAE***	*Valorisation bénévolat dans un parcours d'inclusion/insertion*	NC	NC	NC	NC	Action en cours d'élaboration
	Valorisation circuit court : nombre de producteurs /associations	NC	NC	NC	NC	
	Progression en terme de renforcement de l'employabilité	NC	NC	NC	NC	

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 082-228200010-20220920-CP2022_09_13-DE

2.1.9.7 Bilan d'exécution

Le diagnostic est terminé et a permis de réunir les différents partenaires et émettre collectivement l'intérêt d'une légumerie/conserverie associant les agriculteurs, les associations d'aide alimentaire.
La forme juridique reste à définir, toutefois le projet prévoit le recrutement de personnes éloignées de l'emploi en intégrant un accompagnement socio-professionnel afin d'intégrer des emplois durable.

2.1.9.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Une subvention de 50 000 € a été votée en mai 2022 pour le financement de la seconde phase du projet, à savoir l'étude de marché et de faisabilité (coût total estimé 67 472 € dont 50 000 € du Département au titre de la stratégie pauvreté et 17 472 € au titre du fonds européen). Cette subvention permettra le recrutement d'un chargé de mission devant réaliser l'étude pré-citée ainsi que l'animation et le pilotage du projet.